

ARRETE
PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

N° PM-AC-2026-02-006

Le Maire de MONTUSSAN,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1 à L 2213-6.1 ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 110-1 et suivant, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28, L 411-1 à L 411-7 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I – 4ème partie – Signalisation et prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifiée et complétée ;

Vu la demande présentée par la société CAPRARO et Cie 33, sise 1270 route de Salignac à SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC (33240), pour le 8 B route d'Orton à MONTUSSAN (33450) ;

Considérant qu'il y a lieu, à cet effet, de prendre toutes mesures utiles pour garantir la sécurité, la sûreté et la commodité de passage sur la voie publique ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Du **lundi 9 mars 2026 au vendredi 13 mars 2026**, la société CAPRARO et Cie 33 est autorisée à effectuer un branchement en eaux et un branchement en eau usées au 8 B route d'Orton à Montussan (33450).

ARTICLE 2 :

La circulation des piétons sera interdite dans la zone des travaux.

Le stationnement sera interdit au droit du chantier et la vitesse sera limitée à 30 km/h.

ARTICLE 3 :

Pour les besoins des travaux et pendant toute leur durée, la voie de circulation sera fermée dans les deux sens.

A partir de l'intersection route du Vallon / route d'Orton et du côté du 8 B route d'Orton en venant de la route de la Chaise.

Une déviation sera mise en place pour l'ensemble des véhicules, selon l'itinéraire suivant :

- Route d'Orton
- Route de Mérigot
- Route de Sorbède
- Route de la Chaise

L'accès restera autorisé aux riverains, ainsi qu'aux véhicules de secours, d'intervention et de collecte des ordures ménagères.



MONTUSSAN

ARTICLE 4 :

L'entreprise est chargée de mettre et maintenir en place la signalisation réglementaire correspondante. Elle sera responsable de tous dommages qu'elle pourrait occasionner aux personnes et aux biens, du fait ou à l'occasion de son chantier, dommages qu'elle règlera sans intervention de la Commune. Les droits des usagers et des tiers restent entièrement réservés.

ARTICLE 5 :

La réfection de l'accotement et/ou trottoir devra être particulièrement soignée. La remise en état doit être effectuée dans les quinze jours.

ARTICLE 6 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX pendant un délai de 2 mois à compter de sa publication.

ARTICLE 7 :

Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

ARTICLE 8 :

L'entreprise susvisée, la Police Municipale de MONTUSSAN, la Gendarmerie de CARBON-BLANC, sont chargées en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans les formes réglementaires. Une ampliation est adressée aux Pompiers de SAINT-LOUBES et à la société VEOLIA à POMPIGNAC.

Montussan, le 19 février 2026

Le Maire,



Frédéric DUPIC



 Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Ministère chargé des transports	Demande d'arrêt de police de la circulation Code de la route L411-1 à L411-7 Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1 Gestionnaires des réseaux routiers	 N° 14024*01
---	---	--

Le demandeur Particulier ☐ Service public ☐ Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐ Entreprise ☒

Nom : BAHOU M Prénom : Romain
Dénomination : CAPRARO & Cie 33 Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : 1270 Route de Salignac
Code postal 33240 Localité : SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC Pays : FRANCE
Téléphone 0695177243 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : ..r.bahoum@capraro.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : CAPRARO & Cie 33 Prénom : BAHOU M Romain
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : 1270 Route de Salignac
Code postal 33240 Localité : SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC Pays : FRANCE
Téléphone 0695177243 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : ..r.bahoum@capraro.fr

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération ☐ En agglomération ☒
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + ☐ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : + ☐
Adresse Numéro : 8B Extension : Nom de la voie : 8B, Route d'Orton,
Code postal 33450 Localité : Montussan

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☐ Non ☐ Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : BRANCHEMENT EAU POTABLE + BRANCHEMENT EAUX USÉES
Date prévue de début des travaux : 09/03/2026 Durée des travaux (en jours calendaires) : 5

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) 90 Date de début de réglementation 09/03/2026
Restriction sur section courante ☐ Restriction sur bretelles ☐
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation ☒ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐
Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☐ Fermeture à la circulation ☒
Basculement de circulation sur chaussée opposée ☐
Circulation alternée : Par feux tricolores ☐ Manuellement ☐
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐ Empiètement sur chaussée ☒ largeur de voie maintenue
Suppression de voie ☐ nombre de voie(s) supprimée(s)

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers ☒

poids lourds ☒

Stationner

véhicules légers ☒

poids lourds ☒

Dépasser

véhicules légers ☒

poids lourds ☒

Vitesse limitée à : 30 km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

TRAVAUX SOUS ACCOTEMENT TROTTOIR ET CHAUSSEE, LA RÉFECTION SERA RÉALISÉE PAR L'ENTREPRISE PÉPERIOT.
LA DURÉE EFFECTIVE DES TRAVAUX N'EXCÉDERA PAS 5 JOURS. LA RUE SERA BARRÉE A LA CIRCULATION SAUF POUR LES RIVERAINS ET LES SERVICES DE SECOURS.

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur ☒

Une entreprise spécialité ☐

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone : Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers ☐

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} ☐ Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} ☒ Schéma de signalisation ☐

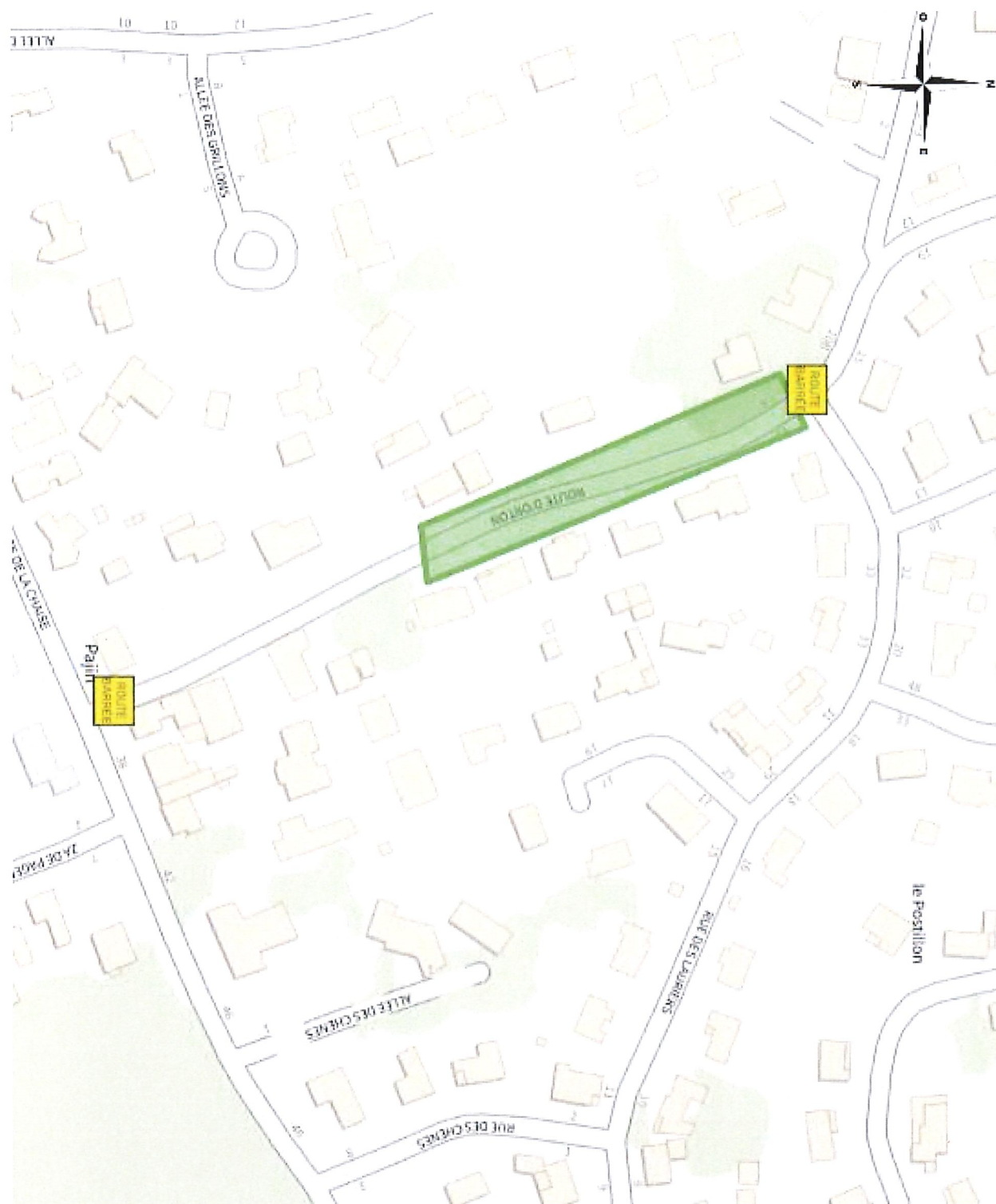
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème} ☐

J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☒

Fait à : ST ANDRE DE CUBZAC Romain BAHOU

Le :13/02/2026

Nom : CAPRARO & Cie Prénom : Qualité :



Coordonnées : <gml:Polygon srsName="EPSG:4171"><gml:exterior><gml:LinearRing><gml:posList srsDimensions="2">-0.417078 44.88114 -0.416853 44.881216 -0.416209 44.880083 -0.416445 44.880064 -0.417078 44.88114</gml:posList></gml:LinearRing></gml:exterior></gml:Polygon>